

# JOURNALISTES, AVOCATS ET DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

## RÉACTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME SUITE À VOTRE RÉPONSE À LEUR LETTRE OUVERTE DU 14 JUIN 2023

AMBASSADE DU SÉNÉGAL  
Poste de Sécurité

27/06/2023

Maître Sidiki KABA, Ministre des Forces Armées du Sénégal, Building administratif Président Mamadou Dia, 8<sup>ème</sup> étage.  
Tél. : + 33 849 50 40, Fax : + 33 823 56 13,  
BP : 4041, Dakar  
Site Web : <http://www.forcesarmees.gouv.sn>,

République du Sénégal

Monsieur le Ministre,

Nous, Défenseurs des droits de l'homme africains, prenons note de votre réponse suite à notre interpellation et apprécions le ton de fermeté qui la caractérise. Nous regrettons cependant que n'ayez pas utilisé le même ton de fermeté pour condamner les violations des droits et libertés qui deviennent de plus en plus récurrentes au Sénégal. Sans toutefois vouloir engager un dialogue avec votre personne, car nous estimons avoir joué notre rôle de sentinelle à travers cette démarche militante et engagée, il nous plaît de faire quelques rappels indispensables à nos gouvernes et à une bonne compréhension de l'enjeu, caractéristique de la situation dramatique que traverse le Sénégal en ce moment, avec des violations graves et répétées des droits de l'homme.

Premièrement,

Nous sommes et serons des contre-pouvoirs réels et effectifs contre tous les abus des pouvoirs publics, toutes les dictatures et toutes les velléités de troisième mandat, car aucun pouvoir obtenu envers et contre la volonté populaire n'est jamais protecteur des libertés. C'est pourquoi l'indépendance et l'impartialité que doivent revêtir les défenseurs des droits de l'homme ; l'universalité, l'interdépendance, l'imprescriptibilité, l'incessibilité, l'inaliénabilité qui caractérisent ces mêmes droits ne nous sont pas étrangers, soyez-en rassuré.

C'est d'ailleurs depuis des lustres que nul ne peut prétendre avoir le monopole de la défense des droits de l'homme, y compris vous-même, et la nouvelle génération des Défenseurs se montrera très hostile à ce que des gens se servent du militantisme humaniste pour parvenir à des postes politiques de responsabilités du haut desquels ils piétinent ou cautionnent les violations des valeurs humaines qu'ils ont le devoir et le pouvoir de protéger.

En outre, monsieur le Ministre, l'impartialité d'un Défenseur des droits de l'homme ne doit pas synonyme de neutralité, au point d'occulter la vérité devant une situation d'injustice, à moins de la cautionner et de choisir le camp de l'opresseur, si nous voulons paraphraser l'Archevêque sud-africain Desmond Tutu. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous vous avons interpellé car votre silence face aux violations récurrentes des droits de l'homme au Sénégal, alors que vous avez été Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Ministre des



Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, et aujourd'hui Ministre des forces armées sénégalaises, était de nature à nous interroger.

**Deuxièmement,**

Et vous nous le confirmerez ou les faits le feront à coup sûr, votre conversion du Défenseur des droits de l'homme à l'exercice du pouvoir politique ne vous met pas au-dessus de la loi, au point de tenter d'assurer l'impunité aux Forces de défense et de sécurité (FDS) qui tirent à balles réelles sur les populations civiles, ou qui cautionnent cette triste réalité. Les droits de l'homme sont inhérents et consubstantiels à la nature humaine ; à l'origine et aujourd'hui encore, la philosophie qui les illustre et les caractérise le plus est la protection des faibles vis-à-vis des forts, ceci dans l'optique de préserver les vies humaines et mettre l'intégrité physique, morale et mentale au centre de toute préoccupation.

Dans votre message réponse, vous avez rappelé que l'État sénégalais a ordonné des enquêtes, qui sont en cours, pour identifier et poursuivre sans distinction les auteurs présumés des violences qui ont secoué le pays. Vous avez également affirmé que, nous vous citons : « *[Le] système judiciaire [sénégalais] a la capacité de juger dans l'indépendance et l'impartialité tout fait délictuel ou criminel découlant de manifestations violentes. Des procès sont en cours pour juger les auteurs présumés d'incendie de véhicules, de maisons, de magasins ou d'attaques contre les brigades de gendarmerie, de casernes....* ».

À cet effet, il nous semble important de vous rappeler certains faits qui se sont déroulés sous vos yeux, et que vous feignez ignorer, notamment la mort suspecte de Fulbert Sambou, Sergent de l'armée et la disparition de Didier Dadji, Adjudant de la gendarmerie, tous deux originaires du village de Niomoune en Casamance et portés disparus le 19 novembre 2022 (avec cette précision que le corps de Badji a été repêché au large des côtes sénégalaises, mais celui de Sambou n'est pas encore retrouvé), le décès suite aux actes de torture d'un militant de l'opposition, l'assassinat de 14 jeunes en 2021, auxquels s'ajoute la vingtaine de morts des événements de mai dernier. Toutes ces évidences ont eu lieu sous vos yeux sans aucune forme d'enquête réelle, et les auteurs opèrent en toute impunité sous vos regards impuissants ou complices.

Nous osons cependant nous passer d'être sceptiques et croire que ces enquêtes seront différentes, cette fois-ci, de celles qui naguère, avaient été ouvertes sur des faits similaires, mais jamais clôturées, les victimes attendant toujours.

**Le peuple sénégalais, l'opinion internationale vous attendent ; ils attendent que vous leur dites à l'issue de ces enquêtes : comment, pourquoi et qui sont ces personnes en civil lourdement armées, et qui opèrent aux côtés de vos forces de défense et de sécurité, en tirant à balles réelles sur des manifestants aux mains nues, faits similaires à ce qui s'est passé en 2017 au Togo, et récemment au Tchad, dans des contextes de confiscation de pouvoir ; vous rappelant que la justice est universelle, elle ne doit pas être sélective. Et c'est seulement en ce moment que vous confirmerez non seulement votre rhétorique que le Sénégal est un État de droit, une démocratie, et dispose d'une justice impartiale, mais également les définitions et descriptions dont vous faites vous-même l'objet : un engagement au service des droits de l'homme, un humaniste au service de la démocratie, une expertise au service de la justice universelle, une compétence au service des États...**



### Troisièmement,

Nul Défenseur des droits de l'homme ne rejette le principe tout aussi universel selon lequel seul l'État a le monopole de la [violence (sic)] force légitime qu'il exerce par le biais des FDS. Mais il ne peut le faire que de manière proportionnelle comme dans le cadre d'une légitime défense. Monsieur le Ministre, nous parlons de 14 jeunes tués en 2021 et plus d'une quinzaine déjà en 2023, dont des meurtres par balles, et au cours des manifestations ; c'est où la proportionnalité ? C'est où la légalité ? Où se trouve le professionnalisme ? Et quid de la nécessité ?

Nous n'avons pas non plus de doute que les FDS du Sénégal sont républicaines, professionnelles et responsables. Mais nous n'avons pas de doute également que c'est le régime de Monsieur Macky Sall auquel vous appartenez, qui instrumentalise l'appareil sécuritaire, comme il le fait aussi pour l'appareil judiciaire, dans une stratégie de décourager la forte mobilisation des populations que vous redoutez, et à des fins politiques de conservation de pouvoir.

Monsieur le Ministre, il est temps de comprendre à travers cette forte mobilisation que l'idée du troisième mandat de Macky Sall à l'origine de l'instrumentalisation des institutions pour écarter les opposants, ne passera pas et qu'aucune force, aussi brute soit-elle, ne pourra l'imposer à un peuple aussi mature que le peuple sénégalais, qui n'est pas prêt à marchander ses acquis d'État de droit, des droits de l'homme et de démocratie.

Enfin, vous avez souligné dans votre réponse que le Sénégal est une démocratie majeure qui a déjà enregistré deux alternances pacifiques en 2000 et en 2012. Certes, et ceci, vous le savez bien, n'est pas l'œuvre de votre mandant Macky Sall, mais bien de ses prédécesseurs et du génie du peuple sénégalais. Faites-en de même ; laissez la place à d'autres Sénégalaises et Sénégalais faire aussi l'expérience de la gestion des affaires publiques du pays, et qu'en retour, ils puissent vanter eux aussi les mérites de la démocratie sénégalaise. Et voilà qui préservera des vies humaines. Ayez donc le courage de dire à votre mandant que si ses prédécesseurs avaient agi de la sorte, lui, Macky Sall n'aurait pas été président au Sénégal, tout en lui rappelant le caractère sacré de la parole donnée, qui lie et qui engage. Sinon la Cour pénale internationale dont vous avez tant vanté les mérites frappera un jour à vos portes, fusse-t-elle dans un rôle subsidiaire ou complémentaire.

Au demeurant, le « one-man-show » que ce dernier fait le 20 juin 2023 lors de son passage à Paris devant la diaspora sénégalaise nous laisse cois sur ses réelles intentions, au moment où, quelques jours plus tôt, plusieurs Sénégalais ont laissé leur vie dans des circonstances dont il n'est pas politiquement innocent.

Si comme vous le dites, hier, vous avez défendu les droits de l'homme avec ardeur, alors que vous le faisiez les mains nues face aux décideurs, aujourd'hui, vous êtes décideur, vous partagez le pouvoir politique et avez entre vos mains, au poste où vous êtes, la force matérielle d'entreprendre sur les libertés individuelles et collectives, voire sur les vies humaines ; vous devez les exercer avec une dose d'humanité, dans le prolongement de votre posture d'hier. Les droits de l'Homme n'ont ni de couleur associative, ni de couleur politique. La défense des droits de l'Homme ne doit pas se faire au gré des opinions ; soit on les défend, soit on est auteur ou complice de leur violation. Quant à nous, veilleurs du temple, lanceurs

d'alerte et sentinelles des libertés, nous n'allons pas attendre que le Sénégal devienne l'enfer des droits de l'homme avant d'agir.

Veillez recevoir, **Monsieur le Ministre**, nos meilleures et militantes salutations.

Le 27 juin 2023,

Ont signé :

1. **Me Célestin Kokouvi G. AGBOGAN, Avocat au Barreau du Togo, Président LTDH / TOGO**
2. **M. Bacary GOUDIABY, Journaliste et Écrivain, Président du Collectif des Sénégalais de la Diaspora en France / SÉNÉGAL**
3. **M. Monzoulouwè B. E. ATCHOLI KAO, Président de ASVITTO / TOGO**
4. **M. Emmanuel H. SOGADJI, Président de la LCT / TOGO**
5. **M. Abdou Khafor KANDJI, Membre de la Coordination du Mouvement Y'EN A MARRE / SÉNÉGAL**
6. **M. Serge Martin BAMBARA (Smockey), Porte-parole du Mouvement Balai Citoyen / BURKINA-FASO**
7. **Mme Houefa Akpedje KOUASSI, Journaliste blogueuse / TOGO**
8. **M. Ferdinand Mensah AYITE, Journaliste / TOGO**
9. **M. Zeus Komi AZIADOUVO, Journaliste et Écrivain / TOGO**
10. **M. Alphonse D. DIEDHIOU, Administrateur Afrique Solidarité ABSL / SÉNÉGAL**
11. **M. Laya DJONABAYE, Plate-Forme de Concertation de la Diaspora / TCHAD**
12. **M. Kuassi Cisco AMEGAH, Porte-parole du MED / Mouvement EHA-DZIN-Diaspora Togo**
13. **Me Alexis IHOU, Avocat au Barreau de Lille / Diaspora TOGO**
14. **Me Thierno Souleymane BARRY, Ph.D, Professeur de droit et Avocat / Guinée**
15. **M. Sylvain AMOS, Journaliste, Radio Kanal K et Avulete en Suisse, Diaspora TOGO**
16. **Me Raphaël N. KPANDE-ADZARE, Avocat au Barreau du Togo, PCA MCM / TOGO**

**Ampliations :**

- Opinion nationale et internationale
- Missions diplomatiques et consulaires accréditées au Sénégal
- Représentation de la Coordination du Système des Nations Unies au Sénégal
- Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
- LSDH, ONDH, Amnesty International, FIDH, Human Rights Watch, OSC et ONG des droits de l'homme
- Médias nationaux et internationaux